

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 14 NOVEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le quatorze novembre à 20H30, le conseil municipal de la commune de Chouzy-sur-Cisse, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Madame Catherine LHERITIER, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 05 novembre 2014

Présents : MMES LHERITIER, COURVOISIER, GACOIN, ALLOUIN, BESNARD, FRATOCCHI, ROUSSEAU, STAINS, VIVET,
MM.BRISSON, FLEURY, NAVEREAU, BRUNEAU, ISSELE, PERDEREAU, RATTON

Absents excusés ayant donné procuration : Mme BRIANT a donné procuration à M. BRUNEAU
M. GIOVANNELLI a donné procuration à M. FLEURY
M. GUYARD a donné procuration à Mme GACOIN

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie BRUNEAU a été désigné comme secrétaire de séance.

I. AFFAIRES GENERALES

1.1 Installation d'un nouveau conseiller municipal

Monsieur Benoit HOUDAS, conseiller municipal et adjoint à la vie associative, communication, sport, fêtes et cérémonies a présenté sa démission par courrier adressé à Madame Le Maire et Monsieur le Préfet du Loir-et-Cher.

Conformément à l'article L 2122.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Préfet a accepté la dite démission à compter du 31 octobre 2014.

La démission de Monsieur Benoit HOUDAS est donc effective à cette date et nous allons devoir pourvoir à son remplacement tant en sa qualité de conseiller municipal que d'adjoint.

Conformément à l'article L270 du Code électoral «le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

C'est donc Madame Virginie ROUSSEAU qui intègre le Conseil Municipal. Nous lui souhaitons la bienvenue.

1.2 Modification du rang des adjoints, désignation d'un nouvel adjoint

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 mars 2014 fixant le nombre d'adjoint à 5,

Vu la démission actée de Monsieur Benoit HOUDAS 4^{ème} adjoint à la vie associative, communication, sport, fêtes et cérémonies, il est proposé que l'actuel 5^{ème} adjoint devienne 4^{ème} adjoint avec ses mêmes attributions et délégations, en tenant compte de son ancienneté et que le 5^{ème} adjoint ait la délégation vie associative, communication, sport, fêtes et cérémonies.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette modification de rang des adjoints.

Madame le Maire propose la candidature de Monsieur Stéphane FLEURY comme 5^{ème} adjoint. Aucune autre candidature n'étant enregistrée, il est procédé au vote.

Monsieur Stéphane FLEURY est élu à la majorité (17 pour et 2 abstentions) comme 5^{ème} adjoint en charge de la vie associative, communication, sport, fêtes et cérémonies.

1.3 Désignation pour les commissions communales et communautaires

Suite à l'installation de Madame Virginie ROUSSEAU comme conseillère municipale et de Monsieur Stéphane FLEURY comme 5^{ème} adjoint, des modifications des désignations au sein des commissions communales et communautaires sont à organiser.

1.3.1 Commissions Communales

- Commission PATRIMOINE COMMUNAL et SECURITE :

En remplacement de Monsieur Benoit HOUDAS, il est proposé Madame Virginie ROUSSEAU
En remplacement de Monsieur Stéphane FLEURY, il est proposé Madame Martine STAINS

Le Conseil Municipal, à la majorité (17 pour et 2 abstentions) procède à ces désignations.

- Commission VIE ASSOCIATIVE, COMMUNICATION, SPORT, FETES ET CEREMONIE :

Un siège est à pourvoir. Il est proposé Madame Virginie ROUSSEAU.

La proposition est votée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

- Commission TRAVAUX, VOIRIE et ASSAINISSEMENT :

En remplacement de Monsieur Benoit HOUDAS, il est proposé Madame Virginie ROUSSEAU
En remplacement de Monsieur Stéphane FLEURY, il est proposé Madame Virginie BESNARD

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte ces remplacements.

1.3.2 Agglopolys

- A la commission Tourisme, culture, sport et loisirs, il est proposé Madame Raphaëlle ALLOUIN
- A la commission Solidarité et innovation sociale, il est proposé Madame Virginie BESNARD

Le Conseil Municipal, à la majorité (18 pour et 1 abstention) accepte ces remplacements.

1.4 Désignation d'un suppléant pour le conseil d'école maternelle

Vu la démission actée de Monsieur Benoit HOUDAS, puis à l'installation de Madame Virginie ROUSSEAU comme conseillère municipale,

Madame Le Maire propose la désignation de Virginie ROUSSEAU comme suppléante au sein du conseil d'école maternelle.

Le Conseil Municipal, à la majorité (18 pour et 1 abstention) accepte ce remplacement.

Approbation du compte rendu de la séance du 29 septembre 2014: Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

II. INFORMATIONS GENERALES

Madame le Maire donne les informations suivantes :

- Urbanisme depuis le dernier conseil municipal :
 - 9 droits de préemption urbain non requis
 - 2 déclarations préalables accordées
- Etat civil depuis le dernier conseil municipal :
 - 2 naissances

- 4 décès

Madame Le Maire rappelle que Monsieur CERTHOUX fut Conseiller Municipal et Adjoint.

- Fête de Noël :

Martine COURVOISIER rappelle la fête de Noël qui se déroulera le 13 décembre prochain. Des animations auront lieu autour de la place de la mairie à partir de 14 heures. Un goûter sera offert en fin d'après-midi pour les enfants. Pour l'organisation, tous les conseillers sont conviés le jour même à partir de 9 heures afin de réaliser le montage des stands et leur décoration.

- Rythme scolaire et son financement :

Lors de son communiqué de presse sur les rythmes scolaires l'AMF précise qu'elle a obtenu satisfaction sur le maintien du fonds d'amorçage pour 2015-2016, soit 50 € par enfant. Pour la commune, en 2013-2014, 207 enfants ont participé au TAP et la commune a perçu 10 350 € pour une dépense d'environ 30 000 €.

- Vœux du personnel :

Le 09 décembre prochain, le Conseil Municipal présentera ses vœux à l'ensemble du personnel communal à 18h30 dans la structure de l'ALSH. Tous les conseillers et le personnel y sont conviés.

- Conseil d'école :

Madame Martine COURVOISIER fait état des deux conseils d'école qui se sont déroulés le 7 octobre pour l'école élémentaire et le 6 novembre pour l'école maternelle.

Les effectifs de l'école élémentaire sont de 142 élèves répartis en 6 classes et de 83 élèves dont 5 petits de 2 ½ ans à l'école maternelle répartis en 3 classes.

A la cantine, malgré les deux services, les enfants sont à l'étroit au réfectoire. Une table va être rajoutée.

- Retour commissions municipales et communautaires

- Monsieur Franck NAVEREAU

Les travaux des ateliers municipaux sont étudiés et en attente de devis d'électricité et de plomberie ainsi que des fournitures. Les travaux seront réalisés principalement par nos agents pendant la période hivernale. Un WC handicapé, un bureau, un coin repas, des vestiaires seront créés. Les travaux permettront également de réserver deux traverses du bâtiment à la location pour des artisans.

Le coût financier est estimé à 12 000 €. Une demande de subvention DSR (Dotation de Solidarité Rurale) sera sollicitée.

- Monsieur Jean-Paul BRISSON

Au niveau sécurité de l'entrée de bourg, il est utile de contacter l'Agence Technique Départementale à laquelle nous avons adhéré afin d'établir un diagnostic sur la sécurité et la voirie.

Au niveau de l'éclairage public, sur les 456 points lumineux existants, 56 sont à remplacer. Une aide auprès d'Agglopolys est à solliciter dans le cadre des économies d'énergies.

Une réflexion est à l'étude pour l'extinction des lumières à 23 heures du lundi au vendredi et à partir de 1 heure du vendredi au dimanche.

Une procédure est à finaliser afin de gérer au mieux les températures dans les divers locaux recevant du public.

- Patricia GACOIN

Au cours des commissions des finances qui se sont déroulées le 23 octobre et 08 novembre 2014 ont été présentées les interrelations financières entre l'Agglomération et la commune ainsi que la structure du budget communal.

Le défilé du 11 novembre 2014 ainsi que le repas des aînés se sont très bien déroulés et ont eu un franc succès. Plus de 50 enfants ont participé au défilé et la commune leur a offert le « bleuet ».

- Une commission plénière aura lieu le 21 novembre 2014. Elle aura pour thème le PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement).

II. AFFAIRES GENERALES

2.1 Modification statuts du SIAEP

Madame le Maire rappelle que le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Val-de-Cisse est présidé par Jean GLASIGLIA, Maire de Seillac et réunit 10 communes : Cangey, Chambon-sur-Cisse, Chouzy-sur-Cisse, Coulanges, Limeray, Monteaux, Mesland, Onzain, Seillac et Veuves. Chaque commune y est représentée par 2 titulaires et 2 suppléants qui sont :

- Messieurs EMERIAU ET PERDEREAU (titulaires)
- Messieurs FLEURY ET BRISSON (suppléants)

Vu les articles L5211-1 et suivants du CGCT,
Vu l'article L5211-20 du CGCT,
Vu les articles L5212-1 à L5212-34 du CGCT,

Vu la délibération n° 2014-25 du 22 septembre 2014 du SIAEP du Val de Cisse,

Le Maire informe les membres présents que vu l'ancienneté des statuts du SIAEP du Val de Cisse la Préfecture en a demandé la mise à jour et qu'il est en outre nécessaire de modifier le siège social qui se trouve désormais à la mairie de Seillac.

L'article L5211-20 du CGCT dispose que les conseils municipaux des communes adhérentes disposent d'un délai de 3 mois à compter de la notification en mairie, par l'EPCI (SIAEP) de la délibération pour se prononcer sur la modification envisagée. Passé ce délai, la décision est réputée favorable.

Dans ce délai de 3 mois, la décision de modification des statuts du SIAEP du Val de Cisse est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création du syndicat, et sera validée par un arrêté préfectoral.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve la refonte des statuts du SIAEP du Val de Cisse selon le projet annexé à la présente délibération, ainsi que la modification de l'article 3 pour le changement de siège social.

2.2 Choix de la version du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) pour l'aménagement de la place face à la mairie et du centre bourg

Suite à la présentation faite en commission plénière, puis au second examen réalisé par la commission urbanisme ainsi qu'en séance de conseil municipal de ce jour, il est proposé au conseil municipal de délibérer sur l'option choisie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le projet 1 (projet valorisant l'aspect place et offrant une perspective sur le bâtiment de la Mairie).

Madame le Maire demande à être autorisée à missionner le CAUE pour approfondir l'option choisie. Le crédit correspondant a été inscrit à la ligne 2031 (délibération du 27 mai 2014 pour 10 000 €)

Compte tenu de notre adhésion au CAUE le devis qui nous est présenté s'élève à 4 250 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Madame le Maire à missionner le CAUE et à signer tout document relatif à cette mission.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Madame le Maire à demander une subvention au contrat de pays, 3^{ème} génération pour l'étude qui suivra la mission du CAUE.

2.3 Convention ONF pour l'allée de Saint Lubin et du Rain de la forêt

Madame Le Maire rappelle que la signature de la convention d'entretien de l'allée de Coulanges entre l'ONF et le Conseil Général a permis de s'engager dans la négociation de deux conventions.

- Une convention tripartite (ville de Blois/ Chouzy-sur-Cisse/ONF) qui répartit à
 - 50 % entre la ville de Blois et Chouzy pour les travaux d'entretien courant et la viabilité hivernale pour l'allée de Saint Lubin.
 - 3 tiers pour les gros travaux tels que la bande de roulement entre la ville de Blois/ Chouzy-sur-Cisse/ONF.
- Une convention bipartite entre l'ONF et Chouzy-sur-Cisse qui laisse à Chouzy l'entretien courant de la route du Rain de la Forêt de la maison forestière à Innothera et répartit les grosses réparations en 1/3 ONF et 2/3 Chouzy.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer les deux conventions jointes à la délibération.

III. AFFAIRES FINANCIERES

3.1 Virement de crédits

3.1.1 Réimputation crédit d'investissement (2315)

Le 27 juin 2014, le Conseil Municipal a délibéré sur l'affectation des crédits d'investissement 2014 pour un montant de 65 500.00 €.

Il convient de préciser que ces crédits sont prélevés sur le chapitre 23 compte 2315, immobilisations en cours.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte ce complément à la délibération 27 juin dernier.

3.1.2 FPIC (Fond de Péréquation Intercommunale et Communale)

Le FPIC (Fond de Péréquation Intercommunale et Communale) est alimenté par un prélèvement sur les ressources des EPCI, de leurs communes membres, en fonction de leur potentiel financier. Les sommes sont ensuite reversées aux intercommunalités et communes classées en fonction d'un indice tenant compte de leurs ressources, du revenu moyen de leurs habitants et de leur effort fiscal.

Un virement de crédit est nécessaire pour la réalisation de ce prélèvement.

Objet décision modificative	Chapitre et Article		crédits
Dépense FPIC	014	73925	+ 600.00 €
	011	63512	- 600.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le virement de crédit ci-dessus.

3.2 Admission en non-valeur

Face aux difficultés rencontrées pour recouvrer certaines créances, Monsieur le Trésorier Municipal sollicite l'admission en non-valeur de titres émis par la commune de 2009 à 2014. Le montant global de cette créance s'élève à la somme de 43.43 euros sur le budget.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte l'admission en non-valeur pour la somme de 43.43 €.

3.3 Remboursement factures

Madame le Maire explique que Madame Patricia GACOIN a avancé les sommes de 22.99 € et de 57.80 € pour l'achat d'ouvrages qui ont été offerts à la commune de Cordovado lors du déplacement avec le comité de jumelage. Il est demandé de rembourser Madame Patricia GACOIN sur présentation de factures.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le remboursement à Madame Patricia GACOIN d'un montant de 80.79 €.

3.4 Demande de DSR (Dotation Solidarité Rurale) pour réhabilitation ateliers municipaux

La commune de Chouzy-sur-Cisse est éligible à la dotation de solidarité rurale.
Les travaux de réhabilitation pour les ateliers municipaux sont estimés à 12 000.00 €.

Madame le Maire demande à être autorisée à solliciter auprès du Conseil Général la subvention DSR (Dotation Solidarité Rurale) pour la réhabilitation des ateliers municipaux.

L'inscription se fait par internet avant le 15 novembre 2014.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Madame le Maire à solliciter la subvention DSR (Dotation Solidarité Rurale) pour la réhabilitation des ateliers municipaux.

3.5 Révision des tarifs de la salle des fêtes

Les tarifs de la salle des fêtes sont révisés chaque année.

Madame le Maire propose une augmentation de 1% à partir du 1^{er} janvier 2015 soit :

Tarifs applicables au 01/01/2015		Salle A	Salles A+B
Jour férié ou de week-end (1 jour)	Remise des clés la veille entre 16 heures et 17 heures (jour férié ou dimanche), le samedi à 9h (samedi). Salle disponible du matin 9 heures au lendemain 6 heures.	152,00 €	375,00 €
Week-end (2 jours)	- du samedi 9 heures au lundi 6 heures : remise des clés le samedi à 9h.	216,00 €	482,00 €
Week-end prolongé (3 jours : vendredi ou lundi fériés)	- du samedi 9 h au mardi 6 h (S-D-L) : remise des clés le samedi matin à 9h. - du vendredi 9 h au lundi matin 6h. (V-S-D) : remise des clés le jeudi entre 16 heures et 17 heures. Salle disponible à partir du vendredi 9h.	260,00 €	559,00 €

Les salles municipales peuvent être exceptionnellement mises à disposition gratuitement pour des événements particuliers (accueil des familles suite à des obsèques).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la proposition de tarifs ci-dessus.

3.6 Révision des tarifs des concessions au cimetière

Les tarifs des concessions cimetière sont révisés chaque année.

Madame le Maire propose une augmentation de 1% pour le 1^{er} janvier 2015 soit :

Concessions tombes (2 emplacements en profondeur)

- 30 ans : 122,40 €
- 50 ans : 204,00 €

Concessions columbarium (1 emplacement)

- 30 ans : 102,00 €
- 50 ans : 183,60 €

3.7 Révision des tarifs des droits de place

Les tarifs des droits de place n'ont pas subi d'augmentation depuis plusieurs années. Madame le Maire propose une augmentation au 1^{er} janvier 2015 soit :

3.7.1 Forfait Cirque et Spectacles Itinérants : 11 € la journée

3.7.2 Emplacement véhicule : 1.5 € le mètre linéaire

3.8 Révision des tarifs de l'adhésion à la bibliothèque municipale

Les tarifs de l'adhésion à la bibliothèque municipale augmentent chaque année. Madame le Maire propose une augmentation de 1 % au 1^{er} janvier 2015 soit : 11.60 € l'adhésion pour une personne.

3.9 Conception des supports d'information

3.9.1 Création support d'information

La commission information a travaillé sur un cahier des charges pour des supports d'information de la commune. Selon le cahier des charges défini et avec une date butoir, 4 prestataires ont été sollicités :

- COM'UNE de Blois
- INFI COM de Blois
- DCO'M de Blois
- Christine RYGIERT de Chouzy-sur-Cisse

Deux prestataires ont répondu dans les délais dont un avec un seul devis sans maquette de présentation.

Le Conseil Municipal accepte à la majorité (15 pour 4 abstentions) la proposition de Madame Christine RYGIERT pour la somme de 1 360.00 € pour la création des supports d'information.

3.9.2 Impression du bulletin municipal

La commission information a travaillé sur un cahier des charges pour l'impression du bulletin municipal 2015 de la commune. Selon le cahier des charges défini et avec une date butoir, 3 prestataires ont été sollicités :

Trois prestataires ont répondu dans les délais impartis.

EDITIONS DU LOIR	1 990 €
NUMERIS'SCANN	2 193 €
ISF	1 150 €

Le conseil municipal retient à l'unanimité la proposition de l'entreprise ISF pour la somme de 1 150 € pour l'impression des bulletins municipaux 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H45.

Modification de la date du prochain conseil municipal reportée du 28 novembre au 12 décembre 2014.

Le Maire

Madame Catherine LHERITIER